



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



06054103

TRIBUNAL DE COMMERCE

13 -03- 2006

NIVELLES

Greffé

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/03/2006 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **"MIMEX"**

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité limitée

Siege : avenue Comte Jean Dumonceau, 23 à 1390 Grez-Doiceau

N° d'entreprise : 0474114026

Objet de l'acte : MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL - MODIFICATION DES STATUTS

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée "MIMEX", ayant son siège social à 1390 Grez-Doiceau, avenue Comte Jean Dumonceau, 23, titulaire du numéro d'entreprise 0474.114.026, reçu par Maître Gérard INDEKEU, Notaire à Bruxelles, le huit mars deux mil six, enregistré au premier bureau de l'Enregistrement de Jette, le neuf mars suivant, volume 103 folio 28 case 12, aux droits de vingt-cinq euros (25 EUR), pour l'Inspecteur Principal, a.i., Ch. SCHOLLAERT, il résulte que l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Modification de l'objet social

L'assemblée approuve le rapport du gérant établi conformément à l'article 287 du Code des Sociétés justifiant la raison de la modification de l'objet social de la société. A ce rapport est joint un état résumant la situation active et passive de la société arrêté au trente et un décembre deux mil cinq

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société pour y ajouter les activités suivantes :

Toutes les activités dans le cadre des titres-services peuvent-être exercées, notamment : nettoyage du domicile y compris les fenêtres, lessive et repassage, petits travaux de couture occasionnels, préparation de repas, service de course ménagère, centrale pour personnes moins mobiles ou âgées et repassage hors domicile de l'utilisateur, sans que cette énumération ne soit limitative.

Deuxième résolution

Modification des statuts

L'assemblée décide la modification des statuts afin de les mettre en conformité avec le point qui précède et le Code des Sociétés comme prévu dans l'ordre du jour de l'acte.

Modification des statuts afin de les mettre en conformité avec le point qui précède et au Codes des Sociétés, comme suit :

Article 4

Après le troisième paragraphe de l'article 4 est ajouté le paragraphe suivant:

"La société a également pour objet toutes les activités dans le cadre des titres-services et notamment : nettoyage du domicile y compris les fenêtres, lessive et repassage, petits travaux de couture occasionnels, préparation de repas, service de course ménagère, centrale pour personnes moins mobiles ou âgées et repassage hors domicile de l'utilisateur, sans que cette énumération ne soit limitative."

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Gérard INDEKEU, Notaire

Déposé en même temps: expédition, statuts coordonnés, procuration.